



Mise en œuvre des recommandations de la cours des comptes relatives aux conditions de la préparation et du déroulement de la rentrée scolaire 2016/2017

L'approche adoptée par le Ministère pour la mise en œuvre des recommandations de la cours des comptes s'articule autour d'une série de mesures et d'actions qui se rapportent :

- Soit à des recommandations dont la mise en œuvre a été effectivement enclenchée ou sera initiée dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire. Neuf (9) recommandations rentrent dans cette catégorie ;
- Soit à des recommandations qui, compte tenu de leur portée stratégique, seront mises en œuvre, selon une perspective qui s'inscrit dans le cadre des mesures d'urgence associées à la déclinaison de la vision stratégique de la réforme. Trois (3) recommandations s'inscrivent dans cette perspective.

I- Recommandations dont la mise en œuvre a été entamée ou sera appliquée dans le cadre la préparation de la prochaine rentrée scolaire

1. Concernant l'adoption d'un programme de mise à niveau des établissements scolaires et des internats

Le Ministère a fait de la mise à niveau des établissements scolaires et des internats l'une de ses principales priorités au titre de l'année scolaire prochaine 2017/2018, et a lancé à cet effet un vaste programme de mise à niveau de ces espaces scolaires.

Ce programme repose plus particulièrement sur un ensemble de mesures prioritaires qui sont principalement liées au renouvellement du mobilier scolaire, à la réhabilitation des façades et des espaces intérieurs des établissements scolaires, ainsi qu'au remplacement des constructions en préfabriqué ((...) note ministérielle relative à ce programme).

Le programme de mise à niveau a été concrètement enclenché à travers à un certain nombre de mesures concernant essentiellement la mobilisation de fonds nécessaires pour les actions prioritaires du programme, l'élaboration et le déploiement des mécanismes d'intervention, et la mobilisation des partenaires autour de ce programme.

D'autre part, le Ministère prévoit de mettre en place une convention-cadre avec le Ministère de l'Intérieur permettant d'exécuter les opérations de mise à niveau à travers les procédures de l'INDH.

2. Concernant la mise en place de mesures nécessaires pour combler le déficit en ressources humaines, et plus particulièrement en personnel enseignant

Le Ministère se penche actuellement sur le recrutement par contrat d'environ 24 000 enseignants (es). A cet effet, Les besoins réels en enseignants ont été identifiés, et le processus de recrutement a été effectivement enclenché. A cet égard, les AREF ont lancé, début du mois de Juin courant, les concours de recrutement, dans la perspective d'organiser les épreuves ces concours les 29 et 30 Juin ((...) la note n ° 072x17 du 07 Juin 2017 relative à cette opération).

3. Concernant la révision du processus du mouvement et de l'affectation du personnel

Le Ministère œuvre à l'amélioration des mécanismes de rationalisation de la gestion des ressources humaines, notamment en veillant à assurer une répartition équitable de ces ressources, à mettre en place les outils de suivi de leur emploi, et à cerner les diverses contraintes de gestion produisant l'excédent et le déficit en personnel.

Dans cette même optique, la note-cadre organisant le mouvement du personnel sera révisée, en tenant compte des besoins fonctionnels du département. Il sera également procédé à l'adoption de nouvelles méthodes et normes pour la gestion de la mobilité et de l'affectation des enseignants.

Le Ministère a déjà amorcé, dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, cette révision, et a adopté de nouvelles normes en matière de gestion de la mobilité et de l'affectation des enseignants, et ce afin de motiver les enseignants à la stabilité, considérée par le Ministère comme élément majeur impactant la stabilité du système éducatif dans son entier.

4. Concernant la révision du processus d'évaluation des besoins en établissements scolaires et de leur implantation

Le Ministère se penche sur l'amélioration des procédures liées à la demande de création ou de fermeture d'établissements scolaires, et à l'implantation de ces unités compte tenu d'un ensemble de déterminant et de critères permettant plus de pertinence et d'efficacité dans les décisions d'implantation.

5. Concernant l'adoption d'un système global et cohérent d'évaluation des besoins en ressources humaines, s'articulant en priorité sur le personnel d'encadrement pédagogique et administratif

Le Ministère s'attèle au développement de l'outil de simulation servant à déterminer les besoins futurs en ressources humaines, et qui est actuellement centrée sur les cadres d'enseignement. Ces efforts visent à améliorer cet outil pour qu'il puisse permettre de mieux cerner les besoins du système éducatif en enseignants d'une part, et d'autre part de tenir compte des autres cadres administratifs, suivant une approche globale et intégrée de la gestion de la rentrée scolaire.

6. Concernant l'absorption progressive de l'excédent en personnel enseignant

Le Ministère veillera à la consolidation des procédures relatives à cet aspect dans le cadre des révisions attendues de la mobilité des enseignants. Certes, la révision du processus et des normes de la mobilité auront un impact direct sur la gestion de l'excédent et du déficit en personnel, l'objectif ultime étant une répartition géographique équitable et rationnelle des enseignants.

7. Concernant la mise en place d'un plan adéquat pour le financement des programmes d'appui social aux élèves, basé sur un plan d'action concerté entre l'ensemble des intervenants et visant l'amélioration des prestations d'appui

Le Ministère se penche actuellement sur la préparation d'une plateforme informatique dédiée à la gestion et au suivi de l'appui social aux élèves, et qui va permettre d'identifier les besoins d'une manière plus efficace et plus efficiente, de rationaliser davantage les ressources disponibles, et d'améliorer la gouvernance des programmes d'appui social ; et ce en concertation avec les différents partenaires et l'ensemble des parties prenantes à tous les niveaux.

8. Les mesures relatives à la planification scolaire. Il s'agit de L'adoption d'une planification pluriannuelle concrétisant la vision stratégique 2015-2030, et qui sera couronnée par la préparation d'une carte scolaire prospective basée sur des critères objectifs pour la détermination des besoins.

Parmi les outils de planification pluriannuelle que le Ministère est en train d'élaborer et de développer on peut citer la carte scolaire prospective. Il s'agit d'un mécanisme de planification pédagogique pluriannuelle qui permettra d'assurer l'harmonie entre la politique éducative formellement annoncée au niveau national et sa mise en œuvre au niveau local.

Le but de ce mécanisme est de réaliser les objectifs relatifs à l'amélioration et au développement de l'enseignement à travers l'accroissement des taux de scolarisation, l'encouragement et le développement de quelques options et filières, et la diminution des disparités entre les régions et les provinces.

Des efforts sont entrepris actuellement pour réaliser cette carte prospective.

9. L'élaboration d'un statut particulier du personnel des AREF, comme moyen de renforcer les prérogatives des Académies, particulièrement celles relatives à la préparation des cartes scolaires régionales et à la gestion des de ressources humaines, conformément à la loi 07.00.

Le statut particulier relatif au personnel des AREF en tant qu'établissements publiques est considéré comme une mesure primordiale des projets intégrés de la vision stratégique de la réforme 2015-2030, qui inclut des mesures visant de diversifier les méthodes de recrutement. A cet effet, Le ministère dispose actuellement d'un projet de ce statut.

Dans l'attente de l'adoption institutionnelle de ce statut, il est à signaler que la décision conjointe entre le département de l'Education Nationale et le Ministère de l'Économie et des Finances numéro 7259 du 07 octobre 2016 régissant l'opération de recrutement par contrat, peut être considéré, provisoirement, comme cadre juridique faisant office du statut dans certains de ses aspects (notamment le recrutement).

Parmi les mesures prises récemment pour renforcer les attributions des académies dans le domaine de la gestion des ressources humaines à l'horizon de l'émission dudit statut, le Ministère a adopté de nouvelles décisions de délégation d'attributions et de signature qui limitent le champ d'intervention du service en matière de GRH dans un périmètre très restreint (en cours de publication au B.O. (...)).

II- B. Les recommandations qui seront mises en œuvre dans le cadre des mesures prioritaires pour la déclinaison de la vision stratégique

Ces recommandations sont liées à :

1. La mise en place d'un système d'information intégré, et cela à travers l'épure des données et de l'intégration des différentes applications relatives à la gestion du système éducatif.

Le Ministère œuvre sur l'achèvement des processus liés à l'intégration du système relatif aux statistiques et à la planification avec le système MASSAR d'une part, et d'autre part sur le développement du système "MASSIR" pour inclure toutes les opérations associées à la gestion de ressources humaines, et les généraliser à tous les niveaux.

Et dès le début de l'année scolaire prochaine, le Ministère entamera l'élaboration d'un nouveau plan stratégique du système d'information, qui permettra l'identification des projets d'informatiques structurels nécessaires et leur intégration. Et compte tenu de la portée stratégique de cette dernière mesure, elle sera gérée dans le cadre des projets de la vision stratégique pour la réforme 2015-2030.

2. L'amélioration des conditions d'hébergement, d'alimentation et du transport des élèves bénéficiaires de l'appui social

À travers la mise en œuvre des mesures de la vision stratégique visant l'appui à la scolarisation au profit des milieux ruraux, périurbains et des zones déficitaires, en leur attribuant une discrimination positive, le ministère travaille sur les mesures primordiales pour le renforcement et l'extension du programme de l'appui social au niveau de ces zones.

Aussi, les résultats attendus de l'étude en cours portant sur l'évaluation de l'impact de cet appui, permettront de donner aux gestionnaires de ce domaine une vision plus claire leur permettant de prendre les bonnes décisions afin d'améliorer la qualité des services offerts.

3. Concernant la révision du système de ciblage lié aux programmes d'appui social et la détermination des critères d'éligibilité à ces prestations

Parmi les actions selon lesquelles cette recommandation sera appliquée, il convient de signaler le projet du gouvernement visant à améliorer les mécanismes de ciblage adoptés dans le cadre des programmes de protection sociale, dont fait partie le programme « Tayssir ».

Cette révision s'articulera sur un registre national unifié des familles « registre social unique » comme moyen permettant d'enregistrer les familles pouvant bénéficier de l'un des programmes de protection sociale concernés, ainsi que la mise en place d'un mécanisme pour la catégorisation ménages par niveau socio-économique.

(...)¹

¹ Le Ministère de l'Éducation nationale, de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a annexé les pièces suivantes à sa réponse :

1. La note n° 17-277 du 03 mai 2017 au sujet des mesures prioritaires liées à la mise à niveau intégrée des établissements scolaires ;
2. La note n° 072x17 du 07 juin 2017 relative recrutement par contrat des enseignants au titre de l'année scolaire 2017-2018 ;
3. Les décisions de délégation de compétences et de délégation de signature en matière de ressources humaines (en cours de publication dans le bulletin officiel).